



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
NORD	<b>LIMOGES LEBON</b> rue Philippe-Lebon	De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h				De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	
	<b>COUZEIX</b> 32 avenue Maryse-Bastie à l'entrée du Parc Océalim		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h		
	<b>RILHAC-RANCON</b> rue Henri-Granger	De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h			De 14 h à 18 h		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h
OUEST	<b>LIMOGES LE CAVOU</b> Rue du Cavou, Landouge	De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h				De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	
	<b>SAINT-GENCE</b> Puy-Boursaud		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	
	<b>VERNEUIL/VIENNE</b> Vialbost			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	
SUD	<b>ISLE</b> Parpayat, route de Balézy voie départementale D74A	De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	De 14 h à 18 h
	<b>LIMOGES KENNEDY</b> av. du Président Kennedy			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h			
EST	<b>PANAZOL</b> route de La Planche-d'Auze	De 14 h à 18 h		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	De 14 h à 18 h	De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	
	<b>ST-JUST-LE-MARTEL</b> Le Petit-Bonnefond		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	
	<b>EYJEAUX</b> Les Cornudes		De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h			De 9 h à 12 h 30 14 h à 18 h	



# DÉCHETS AUTORISÉS

## GRAVATS

Cendres, gravât, sable et déblais

## DÉCHETS VÉGÉTAUX

Tonte, feuilles, branchages

## PAPIERS, JOURNAUX, REVUES

## CARTONS

## BOIS

PSE *Polystyrène expansé*

## VERRE D'EMBALLAGE

Bouteilles, bocaux

## ENCOMBRANTS

## MÉTAUX

## AMEUBLEMENT

DEEE *Déchets d'équipement électrique et électronique*

## CARTOUCHES D'IMPRIMANTES / TONERS

## PILES ET BATTERIES

## HUILES ALIMENTAIRES

## TEXTILES

## PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE

## PLASTIQUES

## DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

- Acides et bases
- Huiles et hydrocarbures
- Solvants divers, détergents
- Solvants chlorés
- Produits pâteux
- Peintures
- Produits chlorés
- Produits non identifiés
- Produits phytosanitaires
- Bombes aérosols
- Piles nickel-cadmium
- Piles mercure et autres
- Combustibles
- Radiographies
- Lampes mercure et sodium
- Tubes néon et lampes

# DÉCHETS REFUSÉS Liste non exhaustive.

## Quoi en faire ?

### Ordures ménagères

- Bacs verts

### Déchets putrescibles (à l'exception des végétaux)

- Compostage individuel

### Pneumatiques

- Fournisseurs ou revendeurs

### Cadavres d'animaux

- Équarrissage

### Déchets piquants à risque infectieux issus des activités de soins en automédication

- Pharmacies, points de collecte

### Lisiers et fumier

- Filière privée

### Déchets radioactifs

- Filière privée

### Médicaments

- Repris en pharmacie ou déposés dans les bacs verts

### Matériaux amiantés

- Centres agréés dans la récupération de l'amiante, moyennant une participation financière

### Bouteilles de gaz, extincteurs, fusées d'artifice et de détresse

- Fournisseurs ou revendeurs

### Cartouches de fusil, obus et grenades

- Contacter le 17

## RÉEMPLOI

Espaces réemploi  
dans les 11 déchèteries  
de Limoges Métropole.

→ Anciens meubles, bibelots, vaisselle, jouets, livres, DVD, accessoires de puériculture, cycles et pièces, matériel de bricolage, etc.



## DÉCHETS VERTS

25 passages ou 10 m<sup>3</sup>  
max par an et par foyer.

Les solutions de Limoges  
Métropole : prêt de broyeurs,  
broyage à domicile, mise à  
disposition d'un composteur, aide  
au remplacement de haies, etc.



### ACCÈS AUTORISÉ AUX DÉCHÈTERIES

communautaires à tous les particuliers résidant sur l'une des communes de Limoges Métropole.



**ACCÈS INTERDIT :** professionnels, industriels, artisans et commerçants (*entreprises d'aide à la personne, autoentrepreneurs et chèques emploi-service inclus*).



**INFOS PRATIQUES :** carte d'accès gratuite délivrée par Limoges Métropole à chaque foyer qui en fait la demande (*pièce d'identité et justificatif de domicile de moins de 3 mois*). En cas de perte ou de détérioration : carte à 5 €.